

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :25/11/94
N0 DE DEPOT :17467
R.C.S. LYON :337 767 040
N0 DE GESTION:86 B 01077

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
2C 2I CONSEIL CONCEPTION
INSTALLATION INDUSTRI
19/22 PAVILLONS (PL DES)
69007 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

- concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Rapport sur apports en nature

Nicole RENOT

DIPLOMÉE F J G DE DROIT

EXPERT COMPTABLE
DIPLOMÉE PAR L'ÉTAT
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LYON RHÔNE-ALPES

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

**EXEMPLAIRE
GREFFE**

LYON, LE

**2C-2I CONSEIL ET CONCEPTION
D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES SARL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES
PAR LA SOCIETE ANONYME ATRET**

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON en date du 3 Novembre 1994, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectuée par la société anonyme ATRET, dans le cadre de la fusion avec votre société.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

a) Sociétés concernées :

La société 2C-2I est une société à responsabilité limitée au capital de 400.000 F, dont le siège social est situé 19-22, Place des Pavillons - 69007 LYON. Elle a pour objet social tout conseil en conception et réalisation d'installations industrielles.

La société ATRET est une société anonyme au capital de 1.000.000 F, dont le siège social est situé 19-22, Place des Pavillons - 69007 LYON. Elle exerce une activité de bureau d'études industrielles et d'assistance technique. Elle détient 3.998 parts sur 4.000 constituant le capital de la SARL 2C-2I.

b) But de l'opération :

Les deux sociétés ayant des activités complémentaires, leur regroupement en une seule entité a pour objectif de simplifier leur gestion, de permettre une meilleure utilisation des moyens techniques et commerciaux afin d'abaisser leurs coûts de fonctionnement et de dynamiser leur activité.

c) Bases de la fusion :

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés arrêtés au 30 septembre 1994.

Compte tenu de la proximité de cette date, les comptes de la SARL 2C-2I seront soumis à l'approbation des associés lors d'une Assemblée Générale Ordinaire convoquée le même jour que l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur la fusion.

Quant aux comptes de la SA ATRET, ils seront soumis à l'approbation des actionnaires, lors d'une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra également le même jour que l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur la fusion.



d) Propriété, jouissance et conditions :

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du 1er octobre 1994. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après l'approbation de l'opération par votre Assemblée Générale Extraordinaire. Toutes les opérations effectuées entre le 1er octobre 1994 et la date de réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur institué par l'article 210-A du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Aux termes de la convention de fusion signée par les organes de Direction des deux sociétés, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent comme suit :

- actif immobilisé apporté	1.031.939 F
- actif circulant	6.983.630 F
- compte de régularisation	15.172 F

Total	8.030.742 F

- passif pris en charge	- 3.767.088 F

- actif net apporté	<u>4.263.654 F</u>

Le détail des apports figure en annexe de ce rapport.

Les biens apportés et les passifs pris en charge ont été repris à leur valeur nette comptable, telle qu'elle figure au bilan au 30 septembre 1994, à l'exception de l'immeuble situé rue Elie Rochette à Lyon 7ème figurant dans l'actif immobilisé, et au titre duquel, il a été retenu une plus-value latente d'un montant de 200.000 F déterminée par référence au prix du mètre carré des locaux de même catégorie situés dans cette zone géographique.

Par convention entre les parties, il n'a pas été tenu compte d'une valeur d'éléments incorporels, la société ATRET travaillant exclusivement en sous-traitance.

Les titres de participation ont été retenus pour leur valeur nette comptable. Ils se composent comme suit :

- 3.998 parts de la SARL 2C-2I	341.800 F
ces titres seront annulés dès la réalisation de la fusion.	

- 480 parts de la Société STUDYBEL	81.000 F
cette valeur est au moins égale à la quote-part détenue par la SA ATRET dans les capitaux propres de cette société.	



III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

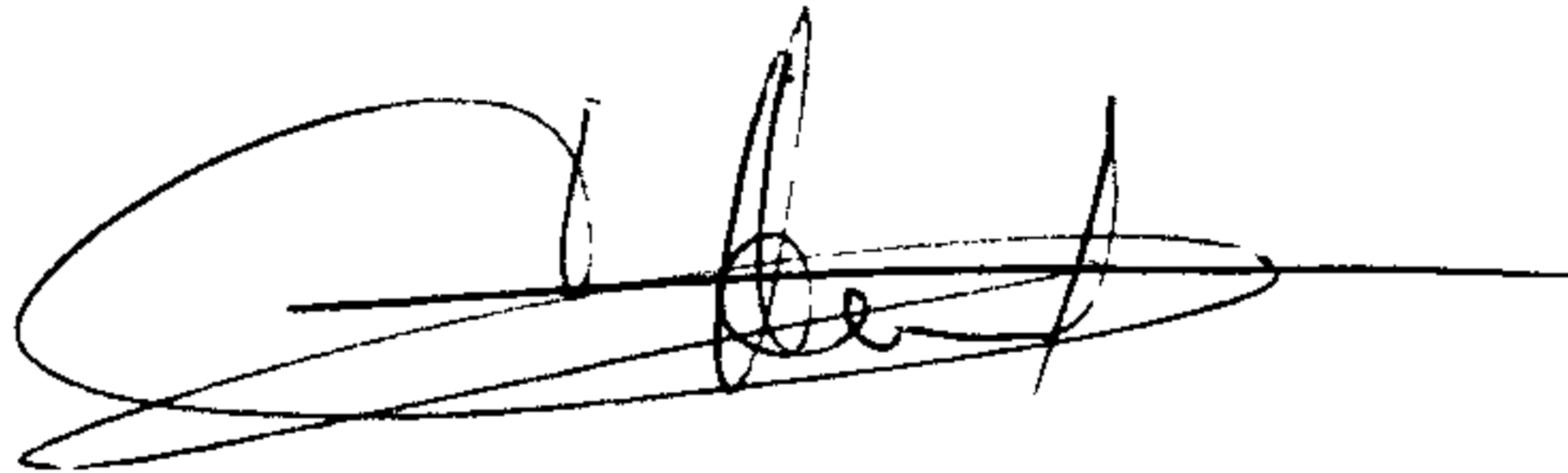
J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge, et contrôler la valeur attribuée aux apports.

IV - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus et dont le total s'élève à 4.263.654 F.

Le montant de l'actif net apporté par la société absorbée est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante augmenté de la prime de fusion.

Fait à LYON,
le 24 Novembre 1994
Le Commissaire aux Apports

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DETAIL DES APPORTS - ANNEXE

	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
• Actif immobilisé				
- Immobilisations incorporelles	77.185	63.207	13.978	
- Terrains	52.500		52.500	
- Constructions	511.325	181.085	330.239	
- Installations techniques, matériels et outillages indust.	95.856	86.796	9.060	
- Autres immobil. corporelles	798.039	635.078	162.961	
- Immobilis. en cours/av. acptes	40.400		40.400	
- Titres de participation	422.800		422.800	
* 3.998 parts 2C-2I SARL	341.800			
* 480 parts STUDYBEL	81.000			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS				1.031.939
• Actif circulant				
- Créances clients et comptes rattachés	3.449.966	9.087	3.440.878	
- Personnel	1.368		1.368	
- Etat impôts sur bénéfices	256.482		256.482	
- Etat taxes / CA	146.798		146.798	
- Autres créances	4.914		4.914	
- Valeurs mobilières de placement	3.130.016		3.130.016	
- Disponibilités	3.172		3.172	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				6.983.630
• Comptes de régularisation				
- Charges constatées d'avance	15.172			15.172
TOTAL ACTIF				8.030.742
A DEDUIRE PASSIF PRIS EN CHARGE				
- Découvert bancaire			25.773	
- Associés			45.870	
- Fournisseurs			595.001	
- Personnel			1.313.560	
- Organismes sociaux			843.959	
- Trésor			668.510	
- Autres dettes fiscales et sociales			218.822	
- Dettes sur immobil. et cptes rattachés			47.914	
- Autres dettes			7.677	
TOTAL DU PASSIF REPRIS				- 3.767.088
ACTIF NET APORTE				4.263.654